



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Conseil des ministres

Mercredi 15 juillet 2026

Le Conseil des ministres a examiné et adopté les dossiers suivants.

Arrêtés	2
Indice des prix à la consommation du mois de juin 2026	2
Index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois de juin 2026	3
Soutien du Pays aux actions de protection animale et de protection de l'environnement	3
Octroi de subventions en faveur de collèges, lycées et associations	4
Soutien du Pays au sport, à la jeunesse, à la prévention contre la délinquance et aux Jeux du Pacifique 2027	7
Communication	9
Bilan de l'activité de la commission de surendettement des particuliers pour l'année 2025	9



Arrêtés

Indice des prix à la consommation du mois de juin 2026

Le ministre de l'Économie, du Budget et des Finances a présenté un arrêté constatant l'indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de juin 2026.

L'indice général des prix à la consommation diminue de 0,2 % et s'établit à 112,31. Cette baisse s'explique principalement par le recul des prix des produits alimentaires (- 1,2 %). Entre juin 2025 et juin 2026, l'indice général reste stable, cette stabilité sur un an étant également observée pour le mois de mai 2026. En moyenne sur les douze derniers mois, sa variation est de + 0,5 %.

L'indice ouvrier diminue de 0,2 % en juin 2026 par rapport au mois précédent, et de 0,1 % par rapport à juin 2025.

L'index des loyers privés (ILP) s'établit à 110,39 ce mois-ci. Entre juin 2025 et juin 2026, l'ILP diminue de 0,5 %. L'index des loyers commerciaux (ILC) s'établit à 113,46. Sur un an, l'ILC recule de 0,4 %. (Source ISPF).

L'évolution de l'indice des prix à la consommation au cours du mois de juin s'explique essentiellement par la baisse des tarifs des produits alimentaires (- 1,2 %), avec notamment celle des prix des produits de la mer (- 11,0 %), des fruits (- 4,3 %) et des laits, fromages et œufs (- 0,8 %). Les prix des autres articles et équipements pour les loisirs, les jardins ou les animaux diminuent également (- 1,2 %).

À l'inverse, les tarifs du transport aérien de voyageurs sont en hausse sur un mois (+ 5,6 %). Il en est de même pour les prix des légumes (+ 2,2 %), des viandes (+ 0,8 %) et des loyers réels d'habitation (+ 0,7 %).

Comparaison de l'indice des prix à la consommation de Polynésie française avec celui de la France

Variation de l'indice des prix à la consommation	Avril 2026		Mai 2026		Juin 2026	
	France	Polynésie française	France	Polynésie française	France (Indice provisoire)	Polynésie française
	Glissement sur 12 mois	2,2	-0,2	2,4	0,0	1,8

Référence : www.ispf.pf/publication Indice des prix à la consommation – Note mensuelle – juin 2026.

Ce niveau de 0,0 correspond à la variation de l'indice général des prix entre mai 2025 et mai 2026, ainsi qu'entre juin 2025 et juin 2026, qui reste stable sur un an. Cette stabilité résulte d'une compensation entre hausses (loyers, transport aérien) et baisses (produits alimentaires, notamment produits de la mer et fruits). (Source ISPF)



Index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois de juin 2026

Le ministre de l'Économie, du Budget et des Finances a présenté un arrêté constatant les index des travaux du bâtiment et des travaux publics (BTP) pour le mois de juin 2026.

L'index du Bâtiment et des Travaux Publics progresse légèrement de 0,1 % sur un mois et s'établit à 136,06. Cette évolution s'explique par la hausse des prix des matériaux de construction (+ 0,2 %), notamment les matériaux électriques (+ 0,5 %) et les matériaux chimiques (+ 0,2 %). Sur douze mois, l'index général du BTP augmente de 1,0 %.

Dans le Bâtiment, par rapport au mois précédent, l'index du Gros Œuvre diminue de 0,3 % tandis que celui du Second Œuvre se maintient à son niveau. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment n'enregistre pas d'évolution.

Dans les Travaux Publics, l'index du Génie Civil augmente de 0,5 % et celui des Travaux Spécialisés de 0,1 % par rapport à mai 2026. Sur douze mois, l'index général des Travaux Publics est en hausse de 2,2 %. (Source ISPF).

Soutien du Pays aux actions de protection animale et de protection de l'environnement

Le ministre de l'Agriculture, des Ressources marines et de l'Environnement a présenté deux ensembles de projets d'arrêtés approuvant l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur d'associations œuvrant pour le bien-être animal et la protection de l'environnement, pour un montant total de 33 226 000 F CFP.

Un premier ensemble de subventions, d'un montant de 16 850 000 F CFP, est destiné à financer des campagnes de stérilisation, d'identification et de sensibilisation menées par des associations de protection animale réparties sur l'ensemble des archipels :

Associations de protection animale	Montant
Association Défendons, Sauvons et Aimons nos Animaux sur Anaa et Faaite	1 600 000 F CFP
Association Rairoa Animara	3 000 000 F CFP
Association Hitigaehana	1 250 000 F CFP
Association Hotu Nui Nukutavake	1 250 000 F CFP
Association Croquettes et Calins – Rurutu Animara	1 250 000 F CFP
Association Rimatara Animalia	1 000 000 F CFP
Association Nuku Hiva Animara	2 500 000 F CFP
Association Te Fenua o te Animara Hiva Oa	1 000 000 F CFP



Association Bora Bora Animara	2 000 000 F CFP
Association Dobhelp	2 000 000 F CFP
TOTAL	16 850 000 F CFP

Un second ensemble de subventions, d'un montant de 16 376 000 F CFP, soutient des associations et structures œuvrant pour la protection de l'environnement marin et terrestre, la valorisation des ressources locales et le développement durable :

Associations de protection de l'environnement	Montant
SARL Alterocean – Foodandcooklab	876 654 F CFP
Association Observatoire des Requins de Polynésie	1 000 000 F CFP
Association Te Mana o te Moana	1 300 000 F CFP
Association Tomite Ta'urua rima hotu Tupuai	1 200 000 F CFP
Association Sportive et culturelle Districk Vaka de Ua Pou	1 100 000 F CFP
Association Brigade Verte Tahiti	3 000 000 F CFP
Association FACE Polynésie française	3 000 000 F CFP
Association Groupement de Défense Sanitaire Animale de Polynésie française	1 400 000 F CFP
Fédération des associations de protection de l'environnement en Polynésie française – Te Ora Naho	1 500 000 F CFP
Association la vai ma noa Bora Bora	2 000 000 F CFP
TOTAL	16 376 000 F CFP

Octroi de subventions en faveur de collèges, lycées et associations

La ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture a présenté un ensemble de projets d'arrêtés approuvant l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur de plusieurs établissements scolaires et associations, pour un montant total de 78 324 074 F CFP.

Ces subventions couvrent deux types de besoins :

- La maintenance et la mise aux normes des infrastructures de certains établissements ;



- Le fonctionnement des services de restauration et d'hébergement d'un grand nombre de collèges et lycées, afin d'assurer la continuité de l'accueil des élèves.

Subventions et aides financières	Montant
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Makemo pour financer le remplacement de la motopompe de l'osmoseur	637 260 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Hitia'a pour financer la maintenance du tableau du poste haute tension	532 761 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Hao pour financer la remise aux normes du circuit gaz du service de restauration scolaire	790 690 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Haamene Tahaa pour financer le remplacement du système de sécurité incendie	967 713 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea pour financer les travaux de réfection du toit du bâtiment D	1 678 050 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Papara pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration	3 374 400 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Punaauia pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	4 512 000 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Taravao pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	4 632 000 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'école hôtelière de Tahiti pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	3 763 200 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée Diadème, Te Tara O Maiao pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	13 502 400 F CFP



Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée d'Uturoa – Raiatea pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	6 657 600 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée Paul-Gauguin pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	9 057 600 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée polyvalent de Taravao pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	6 148 800 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	4 641 600 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée professionnel de Faa'a pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	6 504 000 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée professionnel de Mahina pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	3 628 800 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du lycée Tuianu Le Gayic pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	5 395 200 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Matatiki pour financer la projection du film documentaire « Patutiki, l'art du tatouage aux îles Marquises » au sein de l'Assemblée nationale, au titre de l'année 2026	300 000 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Bounty Fort George Tubuai pour financer les travaux de restauration des fortifications du Fort George, au titre de l'année 2026	400 000 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Heihere 'Ori Tahiti Competition pour financer sa participation au Heiva i San Diego 2026	900 000 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Bel Canto Tahiti pour financer l'organisation du spectacle musical « Le dernier chant de la Bounty » en Métropole, au titre de l'année 2026	300 000 F CFP



TOTAL	78 324 074 F CFP
--------------	-------------------------

Soutien du Pays au sport, à la jeunesse, à la prévention contre la délinquance et aux Jeux du Pacifique 2027

La ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Prévention contre la délinquance a présenté un ensemble de projets d'arrêtés approuvant l'attribution de subventions en faveur d'associations œuvrant dans les domaines du sport, de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance.

Ces subventions se répartissent en 25 201 018 F CFP en fonctionnement, destinés au soutien des activités générales et de projets spécifiques des associations et 798 000 000 F CFP en investissement, consacrés à la préparation des Jeux du Pacifique 2027.

Associations sportives : activités générales	Montant
Association Marara Tri	500 000 F CFP
Association Sportive Tahitian Martial Spirit	800 000 F CFP
Association Kona Tri	700 000 F CFP
Association Sportive Mou'a Tamaiti No Papara	400 000 F CFP
Association Amicale Tua Rua Va'a	500 000 F CFP
Association Sportive Coureurs des Gambiers (ASCDG)	300 000 F CFP
Association Jeunesse Torea Events	250 000 F CFP
Association Sportive de Tennis de Table de Taiohae	200 000 F CFP
Association Tahitian Paddle	500 000 F CFP
Association Te Ana Hotu	500 000 F CFP
Association Te Hau Nui No Moorea	400 000 F CFP
Association Centre Nautique de la Baie de Phaéton	600 000 F CFP
Association Club de Tir Tiare Apetahi	600 000 F CFP
Association Dojo Tahitien	450 000 F CFP



Association I Mua Papeete	800 000 F CFP
TOTAL	7 500 000 F CFP

Associations de jeunesse : activités générales	Montant
Association Fédération Sportive et Culturelle de France – Polynésie française (FSCF Polynésie)	10 966 314 F CFP
Association Aroha'Ai'a	225 000 F CFP
Association Te Tama No Apooiti	600 000 F CFP
TOTAL	11 791 314 F CFP

Association de jeunesse : projets spécifiques	Montant
Association Cercle des Nageurs Sauveteurs de Teva – Financement du projet « Certification citoyenne AJEP en milieu aquatique 2026 »	150 000 F CFP
Association Territoriale des CEMEA de Polynésie – Financement partiel de la mise en œuvre d'un projet de formation CPJEPS, mention « Animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle »	2 500 000 F CFP
TOTAL	2 650 000 F CFP

Associations de prévention contre la délinquance : projets spécifiques	Montant
Association A Tauturu Na Vau – Financement partiel du projet de prévention et de sensibilisation à la consommation d'ICE	930 000 F CFP
Association Inner Development Goals Polynésie française – Financement partiel du projet « Le chemin vers soi »	853 704 F CFP
Association Te Tama Ora No Mata'Irea – No Ice – Financement partiel du projet « Prévenir – Accompagner – Reconstruire »	520 000 F CFP
Association École des Gardiens de But de Tahiti – Financement partiel du projet « Stages sportifs et de prévention des addictions » i'a	396 000 F CFP
Association Fédération des Œuvres Laïques de Polynésie française (FOL) – Financement partiel du projet « Mes choix, mon avenir » i	560 000 F CFP



TOTAL	3 289 704 F CFP
--------------	------------------------

Association sportive : investissement	Montant
Association Tahiti 2027 – COJ Tahiti 2027 – Financement pour l'acquisition de matériels et l'aménagement des sites des Jeux du Pacifique 2027 (Phase 1, au titre de l'année 2026)	798 000 000 F CFP
TOTAL	798 000 000 F CFP

Communication

Bilan de l'activité de la commission de surendettement des particuliers pour l'année 2025

Le ministre de l'Économie, du Budget et des Finances a présenté le rapport d'activité de la commission de surendettement pour l'année 2025.

Institué par la loi du Pays du 30 janvier 2012 modifiée, ce dispositif permet aux particuliers qui ne parviennent plus à faire face à leurs dettes (bancaires ou non bancaires, comme les loyers ou les charges d'eau et d'électricité) de trouver des solutions pour sortir de ces difficultés financières. La commission chargée d'examiner les dossiers est présidée par la directrice générale des affaires économiques (DGAE) et son secrétariat est assuré par l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM). Elle se réunit chaque mois et rassemble notamment des représentants de la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE), des établissements de crédit et des associations de consommateurs.

En 2025, 240 dossiers ont été déposés, soit une progression de 32 % par rapport à 2024. Depuis la création de la commission en 2012, 2 871 dossiers ont ainsi été déposés au total. La Polynésie française enregistre toutefois un taux de recours au dispositif plus faible que les autres territoires : 0,86 dossier pour 1 000 habitants, contre 2,23 dans les départements d'Outre-mer, 0,99 en Nouvelle-Calédonie et 2,67 dans l'Hexagone.

Sur les 189 dossiers examinés, 184 ont été jugés recevables. Dans 90 % des cas, le surendettement est dit « passif », c'est-à-dire qu'il résulte d'un accident de la vie (perte d'emploi, maladie, divorce, décès du conjoint) plutôt que d'une mauvaise gestion. Faute de capacité de remboursement, 68 % des dossiers ont été orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, qui permet d'effacer les dettes du surendetté ; les 32 % restants ont fait l'objet d'un réaménagement des dettes (avec ou sans effacement partiel, ou conciliation).



Le rapport souligne que les débiteurs concernés résident très majoritairement aux Îles du Vent (94 % des cas) et sont, pour 40 % d'entre eux, sans emploi ou retraités (21 %).

Au titre de l'année 2025, les dettes recensées se répartissent comme suit :

Type de dette	Montant total	Part de l'endettement
Dettes bancaires	767 640 120 F CFP	73 %
Dépenses de la vie courante	192 429 764 F CFP	18 %
Autres dettes non bancaires	90 964 033 F CFP	9 %
TOTAL	1 051 033 917 F CFP	100 %

Ce rapport sera transmis à l'Assemblée de la Polynésie française, conformément à la loi du Pays du 30 janvier 2012, modifiée.

Service de la communication
PR/COM

